

## LES FEMININES

### Terrain:

Dimensions spécifiques (voir RTI page 10), uniquement en compétitions féminines

### Boules:

88 mm mini, dans TOUTES les compétitions (y compris masculines)

### Accès aux compétitions masculines traditionnelles:

- Propagande et Promotion: sans restrictions, sauf 2<sup>ème</sup> Division Féminine en concours réservé exclusivement à la 4<sup>ème</sup> Division.
- Officiels: dans la Division de leur licence, sauf Simple (participation interdite)

### AS 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Division:

2<sup>ème</sup> Division non autorisées.

### Points de classification:

- Dans les compétitions féminines attributives.
- Dans les compétitions masculines attributives, si l'équipe est ENTIEREMENT féminine.
- Avec une pondération pour les points acquis dans les compétitions masculines avec une équipe non homogène

### Handicap:

Dans toutes les compétitions traditionnelles auxquelles elles participent (y compris officiels féminins)

### F-18 surclassées:

- Peuvent participer aux Championnats de France Doubles ou Triples Féminins. Une Cadette « Haut Niveau » est assimilée 2<sup>ème</sup> Division et les autres Cadettes F3
- Peuvent évoluer dans toutes les compétitions masculines adultes (sauf Championnats de France Simple, Double, Quadrette et Tir) et féminines adultes (sauf Championnat de France Simple et Tir), même si une compétition réservée aux Jeunes est organisée dans leur CBD.